Liste des documents à fournir par personne



SI LE LOCATAIRE ou GARANT EST:

SALARIÉ :

- Copie de la pièce d'identité délivrée par l'administration française;
- Copie du contrat de travail OU attestation d'employeur ;
- > 3 derniers bulletins de paie;
- Les deux derniers avis annuel d'imposition (volet où les salaires déclarés sont visibles):
- > 3 dernières quittances de loyer <u>OU</u> taxe foncière et dernière quittance EDF-GDF <u>OU</u> attestation d'hébergement ;
- Relevé d'Identité Bancaire, RICE ou RIP.

En cas d'embauche récente : attestation d'embauche et de salaire OU copie du contrat de travail précisant que la période d'essai est terminé.

GÉRANT OU DIRIGEANT DE SOCIÉTÉ : (au moins 2 ans d'existence)

- Copie de la pièce d'identité délivrée par l'administration française ;
- Extrait de KBIS de moins de 3 mois ;
- 3 derniers bulletins de salaire si gérant salarié + dernier avis annuel d'imposition (volet où les salaires déclarés sont visibles) <u>OU</u>
 les 2 derniers avis annuels d'imposition (volet où les salaires déclarés sont visibles)
 - et attestation de l'expert-comptable attestant des revenus pour l'année en cours si gérant non salarié;
- → 3 dernières quittances de loyer <u>OU</u> taxe foncière et dernière quittance EDF-GDF <u>OU</u> attestation d'hébergement;
- Relevé d'Identité Bancaire, RICE ou RIP.

o RETRAITÉ :

- Copie de la pièce d'identité délivrée par l'administration française;
- Bulletins de pension des 3 derniers mois OU les 2 derniers avis annuels d'imposition (volet où les salaires déclarés sont visibles);
- Le dernier avis annuel d'imposition (volet où les salaires déclarés sont visibles) (dans le cas où les bulletins de pensions sont fournis);
- 3 dernières quittances de loyer <u>OU</u> taxe foncière et dernière quittance EDF-GDF <u>OU</u> attestation d'hébergement;
- Relevé d'Identité Bancaire, RICE ou RIP.

o COMMERÇANT, ARTISAN ou PROFESSION LIBÉRALE : (au moins 2 ans d'existence)

- Copie de la pièce d'identité délivrée par l'administration française;
- Extrait de KBIS de moins de 3 mois pour artisan et commerçant ou carte d'identité professionnelle en cours de validité pour les professions libérales ;
- les 2 derniers avis annuels d'imposition (volet où les salaires déclarés sont visibles) ;
- > 3 dernières quittances de loyer <u>OU</u> taxe foncière et dernière quittance EDF-GDF <u>OU</u> attestation d'hébergement ;
- Relevé d'Identité Bancaire, RICE ou RIP.

o ÉTUDIANT:

- Copie de la pièce d'identité délivrée par l'administration française;
- Copie de la carte étudiante ou attestation de scolarité;
- > 3 dernières quittances de loyer <u>OU</u> taxe foncière et dernière quittance EDF-GDF <u>OU</u> attestation d'hébergement ;
- Relevé d'Identité Bancaire, RICE ou RIP.